



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Des Alpes-Maritimes
COMMUNE DE
TOUËT DE L'ESCARÈNE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE

ARRETE DE NON OPPOSITION A UNE DEMANDE PREALABLE AU NOM DE
LA COMMUNE N° 25/2021

Dossier n° DP006 142 21 G 0007	Date de dépôt : 02/06/2021 Demandeur : AMADORI Julien Pour : Ravalement de façade, remplacement des fenêtres, des persiennes et d'une porte d'entrée Adresse : 8 rue du Four 06440 TOUËT DE L'ESCARÈNE
---------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le Maire de la Commune de TOUËT DE L'ESCARÈNE,

Vu la déclaration préalable à la réalisation de travaux présentée le 2 juin 2021 par Monsieur Julien AMADORI demeurant 1471 route de la Pighière à L'ESCARÈNE – 06440 ;

Vu l'objet de la demande :

- Ravalement de façade,
- Remplacement des fenêtres, des persiennes et d'une porte d'entrée,

Sur les parcelles cadastrées section C n°358 et 359 située 8 rue du Four à TOUËT DE L'ESCARÈNE – 06440 ;

Vu les pièces du dossier ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-213 du 26 mars 2018 approuvant la Carte Communale.

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée, sous réserve du droit des tiers et des prescriptions décrites à l'article 2.

Article 2

- Les fenêtres seront en aluminium de couleur blanche
- Les persiennes et la porte d'entrée seront en aluminium de couleur Brun noisette (RAL 8011)
- La référence de la peinture de la façade sera : teinte n°132 du nuancier Ville de Nice
- La référence de la peinture du soubassement sera : teinte n°135 du nuancier Ville de Nice
- Les encadrements des portes et des fenêtres seront de couleur blanche

Article 3

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Fait à TOUËT DE L'ESCARÈNE, le 25/06/2021

Le Maire

Noël ALBIN